

QUE DOIT-ON FAIRE ?

La CES appelle les institutions de l'UE à :

- établir des règles afin de fournir un cadre juridique commun pour les travailleurs indépendants ;
- supprimer les barrières à la négociation collective pour les travailleurs indépendants ;
- prendre des mesures pour améliorer la situation des travailleurs indépendants.

Les syndicats européens exhortent leurs gouvernements nationaux à :

- assurer des droits égaux pour les employés et travailleurs indépendants, en particulier concernant l'accès à la protection sociale ;
- lutter contre le faux travail indépendant ;
- promouvoir la négociation collective pour les travailleurs indépendants.

Les syndicats nationaux s'engagent à :

- organiser les travailleurs indépendants ;
- travailler à l'élargissement de la négociation collective pour en faire bénéficier les indépendants.



À propos du rapport de la CES

Le rapport de la CES examine quelques-unes des difficultés majeures rencontrées par les syndicats en ce qui concerne le travail d'indépendant, et il reprend les résultats d'un sondage auquel ont répondu 23 pays européens.

Le rapport est disponible sur

<https://www.etuc.org/en/publications>.

À propos de la CES

La Confédération Européenne des Syndicats (CES) est la porte-parole des travailleurs européens à qui elle permet de participer davantage à la prise de décisions à l'échelle de l'UE.

La CES défend des valeurs sociales fondamentales telles que la solidarité, l'égalité, la démocratie, la justice sociale et la cohésion.

Elle se bat pour :

- la hausse et la convergence des salaires des travailleurs en Europe ;
- la mise en œuvre intégrale du pilier européen des droits sociaux ;
- des emplois de qualité pour tous ;
- un excellent niveau de protection sociale ;
- l'égalité des sexes et un juste salaire ;
- la santé et la sécurité au travail ;
- une mobilité équitable pour les travailleurs européens,
- et la fin du dumping social ;
- des services publics de qualité accessibles à tous ;
- un cadre européen pour améliorer le niveau de législation sociale à l'échelle nationale ;
- des mesures pour combattre le changement climatique tout en encourageant une juste transition pour les travailleurs ;
- la promotion de ces valeurs sociales européennes dans d'autres parties du monde.

La CES s'engage à améliorer la capacité des syndicats à mieux organiser, défendre, protéger et responsabiliser les travailleurs indépendants et les travailleurs atypiques en Europe.

www.etuc.org/fr



Confédération européenne des syndicats (CES)

Boulevard Roi Albert II, 5 - B-1210 Bruxelles
etuc@etuc.org - +32 (0)2-224 04 11



LES SYNDICATS S'ENGAGENT POUR LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Pourquoi les travailleurs indépendants ont-ils besoin de nouveaux droits ?
Que font les syndicats ?
Quelles sont leurs priorités pour l'avenir ?



Un projet de la Confédération Européenne des Syndicats (CES) visant à défendre les droits des travailleurs indépendants en Europe



Avec le soutien financier de la Commission européenne

LES SYNDICATS AGISSENT EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS !

Les syndicats soutiennent déjà leurs membres indépendants :

- Premièrement, ils négocient dans la mesure du possible pour améliorer leurs salaires et conditions de travail par le biais de conventions collectives. (Les syndicats ont négocié des conventions collectives ou autres accords similaires pour les indépendants dans 12 pays au moins de l'UE.)

Mais au-delà de la seule négociation collective, les syndicats :

- fournissent des orientations quant aux honoraires à facturer ou aux tarifs à appliquer ;
- donnent des recommandations sur la formulation des contrats et modèles de contrats ;
- prodiguent des conseils juridiques en fonction des problèmes rencontrés par chacun ;
- remboursent des frais légaux découlant du statut d'indépendant ;
- fournissent une aide au paiement et au recouvrement de créances ;
- donnent des conseils en matière d'imposition ;
- donnent des formations ;
- communiquent des informations sur les secteurs ;
- offrent des tarifs réduits pour les produits et services ;
- offrent la possibilité de partager ses expériences avec d'autres travailleurs indépendants ;
- fournissent des services spécifiques aux professions impliquées, notamment des répertoires de professionnels.

Les syndicats ont également remis en cause les lois sur la concurrence qui limitent les droits relatifs à la négociation collective, et ils ont réussi à prendre des mesures légales contre le faux travail indépendant.

Le rapport de la CES illustre les actions menées par les syndicats et examine les obstacles auxquels ils ont été confrontés.

FAITS ET CHIFFRES RELATIFS AUX TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

- 22 millions de personnes actives dans l'UE (10 % du total) sont des travailleurs indépendants qui n'ont pas d'employés.
- Près de la moitié (44 %) travaille dans l'agriculture, la construction et le commerce de détail, mais un travailleur indépendant sur huit (13 %) exerce des activités professionnelles et techniques et près d'un sur dix (9 %) évolue dans le domaine de l'éducation ou de la santé.
- Un tiers sont des femmes.
- On observe de grandes différences entre les pays européens : plus d'un travailleur grec sur cinq (22 %) est indépendant, alors que seule une personne active sur 20 (5 %) l'est au Danemark.
- Ces cinq dernières années, le nombre de travailleurs indépendants a chuté dans l'agriculture et dans le commerce de détail, tandis qu'il a augmenté dans les services professionnels, la santé, l'art et les divertissements. À l'exception de l'agriculture, le nombre de travailleurs indépendants a augmenté de 5 % dans l'UE des 28, et beaucoup plus encore en France, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.



POURQUOI LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS ONT-ILS BESOIN DE PLUS DE DROITS ?

En Europe, les travailleurs indépendants ont souvent moins de droits que les employés :

- Dans certains pays, ils ne sont pas autorisés à adhérer à un syndicat et à bénéficier de la protection et du soutien syndical ;
- Dans bon nombre de pays, les syndicats ne peuvent pas signer de conventions collectives au nom des travailleurs indépendants, et même s'ils le peuvent, on fait usage ou on abuse de la législation sur la concurrence pour limiter l'étendue de la négociation ;
- Dans presque tous les pays, la protection sociale des travailleurs indépendants est inadéquate. Des droits à des protections telles que les congés maladie, les allocations de chômage ou les congés parentaux/de maternité dépendent souvent de cotisations supplémentaires versées par l'indépendant et ne sont parfois pas possibles du tout ;
- À travers les secteurs et services d'Europe, on observe des cas où les travailleurs sont obligés d'exercer une activité de faux indépendant, perdant ainsi leurs droits.

COMMENT LES SYNDICATS ORGANISENT LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS ?

Les syndicats recrutent et organisent les travailleurs indépendants de diverses manières.

- Les **syndicats professionnels** qui couvrent des groupes tels que les journalistes, les acteurs, les musiciens, les techniciens, les traducteurs et interprètes, les architectes et certaines professions médicales ;
- Les **syndicats pour travailleurs précaires** qui recrutent et organisent les travailleurs indépendants et autres bénéficiant de contrats non standard, par exemple les travailleurs intérimaires et temporaires ;
- Les **syndicats d'indépendants** qui ne s'occupent que des travailleurs indépendants ;
- Les **grands syndicats** qui ont réagi aux changements qu'a subis le marché du travail en étendant leur couverture aux travailleurs indépendants.

Le rapport de la CES se penche sur les principaux syndicats impliqués et indique comment la situation varie en fonction du pays.